

## Deuxième séance, mercredi 15 juin 2016

Présidence de M. Benoît Rey, président

### **SOMMAIRE: Recours en grâce. – Rapport d'activité 2016-GC-41 Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB) (2015); discussion. – Rapport d'activité 2016-GC-36 Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (CIP GYB) (2015); discussion. – Rapport d'activité 2016-GC-59 Conseil de la magistrature (2015); discussion. – Elections.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Romain Collaud, Jean-Pierre Doutaz, Benjamin Gasser, Linus Hayoz, Ueli Johner-Etter, Ralph Alexander Schmid, Erika Schnyder, Katharina Thalmann-Bolz.

M<sup>mes</sup> et MM. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Georges Godel, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

#### **Recours en grâce**

- > Le huis clos est prononcé.
- > La grâce partielle est accordée dans un cas.
- > Le huis clos est levé.

#### **Rapport d'activité 2016-GC-41 Commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital intercantonal de la Broye (CIP HIB) (2015)<sup>1</sup>**

##### **Discussion**

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). La commission interparlementaire de contrôle de l'Hôpital international de la Broye vous soumet son rapport d'activité 2015. Durant cette période, la commission s'est réunie à 3 reprises.

L'année 2015 a démarré de manière particulièrement mouvementée. En effet, l'annonce en février du licenciement du directeur général a eu l'effet d'une bombe au sein de l'établissement. La commission interparlementaire n'a pas à juger les raisons du renvoi. Néanmoins, elle regrette la manière de le communiquer à l'ensemble des acteurs du HIB. Le personnel, le corps médical et la direction n'ont pas eu les éléments pour comprendre la décision du renvoi d'un directeur général

apprécié au sein de l'établissement, ce qui a créé un climat de méfiance à l'encontre du Conseil d'établissement nouvellement mis en place.

Le nouveau directeur général du HIB, M. Laurent Exquis, est entré officiellement en fonction au 1<sup>er</sup> novembre 2015. Nous pouvons relever tout le dynamisme qu'il déploie dans la prise de sa fonction. M. Laurent Exquis a une formation en économie politique, complétée d'un diplôme d'expert en gestion hospitalière. Je tiens ici à remercier la direction générale, qui a assumé la tâche du directeur pendant la période de transition.

Le HIB va bien et la croissance de son activité le prouve particulièrement dans la prise en charge ambulatoire et le nombre croissant de naissances. Il a réalisé un bénéfice de 2 461 790 francs en 2014 et le budget 2015 est équilibré avec des charges de 88 716 415 francs.

Si les résultats financiers sont régulièrement positifs, la commission s'inquiète de la part qui est mise en réserve pour des investissements futurs. Ainsi nous attendons avec impatience la stratégie générale afin de savoir quels investissements sont nécessaires dans le court terme en vue de conserver la capacité financière suffisante pour une importante construction à venir. Pour rappel et conformément à la loi, le canton de Fribourg ne procède à aucun investissement et en principe n'accorde pas de garantie financière, contrairement au canton de Vaud.

Le HIB se veut un hôpital régional avec un socle de base de 80% de ses activités, les 20% restants seront pour des activités plus spécialisées. L'Hôpital a pour vocation de devenir un réseau de soins intégré ouvert au partenariat avec les soins à domicile, les EMS et les médecins en ville. Le rapport d'évaluation du contrat de prestations 2014 constate que le HIB se positionne bien en comparaison avec les hôpitaux de la FHV et le résultat de l'audit sur les éléments de comptabilité financière sont très positifs. Le HIB répond donc parfaitement à sa mission. La structure encore jeune doit encore mettre en place différents domaines, tel que les conventions collectives de travail (CCT) ou le transfert des biens immobiliers sur les deux sites de Payerne et d'Estavayer-le-Lac.

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1887ss.

A ce titre, nous serons particulièrement attentifs, notamment sur la somme perçue à tort par l'association HZP.

La collaboration entre le HIB et le HFR doit encore être renforcée. Si le HIB doit en priorité envoyer ses patients fribourgeois sur le HFR quand cela est nécessaire, le HFR doit aussi prendre en compte les services mis en place par le HIB, notamment en ce qui concerne la mise en place du centre du métabolisme du HFR quand bien même il en existait déjà un sur le site staviacois du HIB.

Pour terminer, comme déjà annoncé en prélude de mon intervention en mars, nous avons perdu notre président, M. Chollet, décédé dans un accident d'avion. Nos pensées vont à sa famille.

Je remercie ici tous les acteurs du HIB pour leur engagement. Je suis confiante dans l'avenir du HIB.

Avec ces commentaires, je vous demande de prendre acte du rapport.

**Savary Nadia** (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention le rapport annuel 2015 de la Commission interparlementaire de contrôle du HIB Vaud-Fribourg. Force est de constater que l'année 2015 ne sera pas à marquer dans les annales du HIB. D'une part, la Commission interparlementaire a été endeuillée avec la disparition accidentelle de son président. D'autre part, le HIB a traversé de nombreuses turbulences suite au licenciement du directeur général, avec comme principale conséquence un certain degré de rupture de confiance entre le personnel, le corps médical et la direction. Sollicitée par la population, la députation broyarde a fait part de son inquiétude et a demandé des explications, que nous avons reçues et nous remercions les différentes parties. Il s'agissait ensuite de renforcer la gouvernance, chose faite à fin 2015 avec la nomination du nouveau directeur, et de rétablir la confiance entre les acteurs du HIB.

Malgré cette crise, je tiens à souligner que le fonctionnement du HIB est resté sur les rails et je félicite le personnel et le corps médical, qui ont mis de côté les différends et ont toujours pris soin des patients comme il se doit, sans préteriter la qualité des soins. Bravo à eux!

Je tiens aussi à souligner que financièrement le budget 2015 est équilibré. Nous notons une activité croissante, notamment dans le secteur maternité et les prises en charge ambulatoires. Le HIB se trouvant devant de lourds investissements, la commission a demandé au conseil d'établissement de fixer rapidement sa stratégie d'investissements et d'étudier une variante «rénovation des bâtiments existants» et une variante «nouveaux bâtiments».

Avant de prendre acte du rapport, je tiens à remercier le canton de Fribourg, en l'occurrence le Conseil d'Etat et la Directrice de la santé et des affaires sociales, d'avoir confirmé dans sa planification hospitalière les missions données au HIB. Nous

le prenons comme une preuve de réelle volonté de poursuivre avec un hôpital au service d'une région intercantonale.

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). Tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis membre de cette Commission interparlementaire de contrôle du HIB et je vais m'exprimer au nom du groupe socialiste. Notre groupe a analysé avec attention le rapport rédigé par la Commission de contrôle du HIB et nous tenons à féliciter les rédacteurs pour le nombre important et la clarté des informations. A partir de là, le groupe socialiste tient à relever les points suivants:

- > Le rapport nous indique que la commission s'est réunie à trois reprises et que le début de l'année 2015 – comme l'ont déjà dit précédemment mes collègues – a été une période très difficile pour le personnel du HIB.
- > En février, ce fameux licenciement brusque d'un directeur apprécié du personnel de même qu'un certain nombre de maladresses dans la communication du Conseil d'établissement ont clairement déstabilisé tout l'établissement.
- > Nous relevons à ce moment-là que les deux chefs des Départements de la santé de Fribourg et Vaud, M<sup>me</sup> Demierre et M. Maillard, ont essayé de calmer la situation en recevant le personnel et en renouvelant leur confiance au conseil d'établissement.
- > Finalement, ce qui ressort de cette crise est que le but commun du personnel, du conseil d'établissement, de la direction ainsi que des autorités politiques est clairement de préserver la qualité des soins pour le patient et de pérenniser le HIB.
- > C'est dans ce but que la Commission de contrôle du HIB a accepté de soutenir le conseil d'établissement et de lui laisser le temps (deux ans) de travailler dans la sérénité afin de regagner cette confiance du personnel et d'élaborer enfin une stratégie de développement pour le HIB.
- > Un certain nombre d'objectifs cités dans le rapport ont été maintenus et atteints l'année dernière, mais c'est avec la nomination d'un nouveau directeur, en novembre 2015, que d'importants objectifs pourront être poursuivis en 2016. Je cite, par exemple, l'élaboration des conventions collectives de travail pour les médecins, dont les travaux sont à bout touchant et surtout celle du personnel, dont les travaux viennent à peine de commencer et qui devient urgente.
- > Des travaux de renouvellement du bloc opératoire, une rénovation des bâtiments, de même que l'amélioration des flux de patients et, surtout, celui de l'image du HIB, sont autant de chantiers à poursuivre cette année.
- > Je terminerai donc par souligner, comme mes collègues, le bon fonctionnement global de l'établissement même si la Commission de contrôle nous fait part de quelques préoccupations quant aux capacités d'investissement et à la façon de constituer ses réserves.

C'est avec ces commentaires, et en insistant sur la nécessité et l'urgence de mettre sous toit la convention collective de travail du personnel du HIB, que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**Hayoz Madeleine** (PDC/CVP, LA). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport. J'avais un souhait et une question à transmettre à M<sup>me</sup> la Commissaire.

Un souhait, c'est que le dialogue, la collaboration et les synergies entre le HFR et le HIB s'intensifient.

Une question, quelles sont les stratégies mises en place pour accorder les violons entre le canton de Vaud et le canton de Fribourg dans le financement ou l'aide au financement des homes et de la rénovation des immeubles du HIB?

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: je suis ancien patron de l'Hôpital intercantonal de la Broye. Je tiens à souligner ce que ma préopinante a dit concernant les liaisons entre le HFR et le HIB. Vous n'êtes pas sans connaître que nous allons, ces prochains mois, devoir étudier le master de médecine de famille. Dans ce contexte, j'aimerais que M<sup>me</sup> Demierre prenne en compte également le HIB pour que le HIB puisse être intégré dans cette réflexion. Je souhaite que, lors de la discussion qu'on aura en commission, on puisse avoir une réponse concernant la collaboration du HIB dans ce grand projet du master de médecine.

**Meyer Loetscher Anne** (PDC/CVP, BR). Je vois que tous les groupes sont satisfaits du travail qui est fait actuellement au HIB. Nous avons vraiment confiance en cet établissement. Je regrette, effectivement, que M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement ne soit pas dans ce plenum aujourd'hui. Les questions vont lui être transmises. Moi, je ne peux évidemment pas donner les réponses en son nom, même si certaines sont connues.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## **Rapport d'activité 2016-GC-36 Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) (2015)<sup>1</sup>**

### **Discussion**

**Collaud Elian** (PDC/CVP, BR). La Commission interparlementaire du Gymnase intercantonal de la Broye, composée de sept députés vaudois et d'autant de Fribourgeois, se fait un plaisir de vous commenter son rapport annuel d'activité 2015. Ce rapport a été reporté, je vous le rappelle, à deux reprises, vu la charge de notre Parlement.

La commission a souhaité la bienvenue à deux nouveaux membres, Mesdames Sylvie Bonvin-Sansonens et Josée Martin. Elles remplacent respectivement feu Messieurs Louis Duc et feu Jean-Marc Chollet. Un hommage leur a été rendu lors de la dernière séance.

Conformément à la convention intercantonale, la commission a siégé à deux reprises. Elle a pour mission d'exercer un contrôle coordonné et plus particulièrement sur le budget et les comptes. Ces séances ont été suivies par Madame Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat vaudoise, Monsieur le Directeur Thierry Maire et également Monsieur François Piccand, chef du Service de l'enseignement du IIe degré supérieur du canton de Fribourg. La commission les en remercie ainsi que Madame Marie-Claude Clerc et Monsieur Reto Schmid, secrétaires de ladite commission.

Les comptes 2014, examinés en séance du 22 avril 2015, laissent apparaître un excédent de charges inférieur à 3,7% du budget. Le retard pris dans l'acquisition du terrain destiné à l'extension du gymnase – de 210 000 francs – contribue à cette marge inférieure. Ce résultat positif résulte aussi d'un montant de 1% inférieur concernant les frais de personnel et une gestion optimale des économies d'énergie.

De plus, le budget 2016 tient compte de l'augmentation de l'effectif des élèves, par conséquent aussi du personnel enseignant de 4,4 EPT. Nous avons donc une charge de 16,7 millions, ramenée à 15,7 millions de charges nettes. Selon les inscriptions, la part cantonale sera de 52,7% soit 7 954 000 francs.

Pour information, entre nos deux séances du Grand Conseil, nous avons traité les comptes 2015. Cet exercice s'est clos avec un déficit d'exploitation de 147 000 francs. Ce point sera traité lors du prochain rapport 2016.

L'effectif, d'environ 1100 élèves en août 2015, a été de 1129 à la rentrée de septembre.

Suite à une demande de la commission, les statistiques concernant la comparaison des effectifs en classe et le nombre d'élèves montre que le GYB se situe dans la moyenne des établissements comparables. Pour rappel, les locaux ont été dimensionnés pour accueillir 850 élèves. Toutefois, la hausse des effectifs ne nuit pas à la qualité de l'enseignement.

La commodité de prise des repas sur le site a trouvé une solution satisfaisante pour atténuer les attentes au restaurant. L'extension du site est en phase de planification. Une commission de construction a été constituée et procède aux analyses préliminaires. Le début des travaux est prévu pour le courant 2018.

Pour conclure, la commission interparlementaire du gymnase broyard réitère ses remerciements à la direction, au corps professoral et aux collaborateurs.

<sup>1</sup> Rapport pp. 1881ss.

La commission relève aussi la bonne conduite et le bon fonctionnement de l'établissement.

Elle recommande aux Grands Conseils des cantons de Vaud et de Fribourg de prendre acte de ce rapport d'activité 2015.

**Corminboeuf Dominique** (PS/SP, BR). Mon intervention concerne en particulier le point 5 concernant l'extension du site. Dans le message du décret n° 49 de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, datant de 2014, concernant l'acquisition d'une parcelle pour le GYB, en nous rapportant à la page 4, nous constatons au travers du graphique que trois scénarios d'évolution sur l'augmentation de l'effectif des élèves sont classés par bas, moyen, élevé.

L'estimation la plus haute prévoyait environ 1100 élèves en 2016. Eh bien, M<sup>mes</sup> et MM. les Député-e-s, on constate qu'à la rentrée 2015, au 1<sup>er</sup> septembre déjà – d'ailleurs le rapporteur l'a dit – 1129 élèves étaient recensés, loin des 800 que relevait notre collègue Schorderet pour le GYB lors des débats en mars concernant le décret pour l'agrandissement du Collège Sainte-Croix! Ceci signifie que nous sommes déjà, à l'heure actuelle, plus élevés en effectif que ce que prévoyait le scénario le plus haut dans le message de 2014 précédemment cité. Le tableau de la géographe Anne-Christine Wanders de 2011, qui découlait pourtant d'un excellent travail sur la future démographie du GYB est, malheureusement aujourd'hui en 2016, déjà obsolète.

Je vous rappelle que le rapport d'activité 2015 indique que les locaux sont dimensionnés pour 850 élèves et qu'à l'heure actuelle, comme l'a dit le rapport, 1129 élèves occupent le site. A ce rythme, il n'est pas tolérable d'attendre pour l'agrandissement de cet établissement. Je demande que les responsables de ce projet mettent les bouchées doubles et tiennent les délais initiaux afin d'accueillir les futurs élèves dans un milieu adapté.

En tant que Broyard, je suis et suivrai ce dossier avec attention et je reviendrai à la charge si nécessaire pour le rappeler.

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). Je déclare à nouveau mon lien d'intérêt: je suis membre de cette Commission interparlementaire de contrôle pour le gymnase et j'ai le plaisir, depuis sa création, d'envoyer régulièrement quelques élèves. Je m'exprime aussi au nom du groupe socialiste. Nous nous sommes penchés avec attention sur ce rapport, somme toute assez bref, mais qui a l'avantage d'être porteur d'assez bonnes nouvelles. On y apprend d'abord:

- > que la commission s'est réunie à deux reprises en 2015 pour les comptes et le budget;
- > que l'établissement s'implique beaucoup dans les économies d'énergie;
- > que les charges nettes à répartir entre Fribourg et Vaud se montaient à 15,7 millions;
- > que les élèves fribourgeois y représentent le 52,7%.

Le rapport anticipe déjà la hausse de certaines charges en expliquant notamment la progression des charges salariales, qui devraient croître jusqu'en 2020, puisque le personnel est relativement jeune et surtout face à la progression constante des effectifs. Pour mémoire, je vais le répéter, le GYB était prévu lors de son inauguration, il y a à peu près douze ans de cela, pour pouvoir accueillir 800–850 élèves au maximum. A la dernière rentrée, ils étaient 1129 avec – et ça, je tiens à le relever – presque deux-tiers de filles (63,5%). Ces filles étudient et après, tout à coup, on ne les retrouve pas dans les postes à grandes responsabilités.

Ces chiffres sont là pour nous rappeler que le GYB a besoin de place. Je reprends ce qu'a dit mon collègue et le rapport nous rappelle que les deux cantons ont acquis entre 2014 et 2015 une parcelle de plus de 10 000 m<sup>2</sup> en vue d'une prochaine extension.

Autre point à relever, M. Siggen – qui, malheureusement, n'est pas là aujourd'hui – nous a confirmé que le projet d'agrandissement était en début de course mais qu'une commission de construction avait déjà été constituée. Un calendrier prévisionnel existe et une mise en service dès 2020 serait de l'ordre du possible, ce qui nous réjouit même si le rapport nous rappelle que la hausse des effectifs ne nuit pas à la qualité, ce que nous a confirmé le directeur. Effectivement, il est important aussi de relever que le GYB est un gymnase mais joue aussi un rôle important comme point culturel dans la Broye que ce soit à travers des conférences, des expositions que cet établissement organise régulièrement ou au travers des travaux de maturité et des prix qu'ils obtiennent. C'est avec plaisir que nous constatons que, malgré des effectifs élevés et les contraintes que cela peut générer, le gymnase fonctionne bien.

C'est avec ces quelques commentaires et en espérant que les étapes pour le futur agrandissement aillent de l'avant dans les temps que le groupe socialiste prend acte de ce rapport d'activité.

**Zadory Michel** (UDC/SVP, BR). Je ne vais pas répéter ce que mes deux préopinants ont dit; je suis tout à fait d'accord avec eux. Je suis moi-même membre de cette commission de surveillance. Je tiens tout simplement à relever ici le bon travail que nous effectuons dans cette commission. Nous travaillons avec plaisir avec nos collègues vaudois, c'est une occasion pour nous de faire des échanges. Je tiens également à féliciter la direction de cette école, qui démontre une très grande vitalité et effectue un travail de qualité.

**Collaud Elian** (PDC/CVP, BR). Je remercie tous les intervenants concernant cet objet, rapport du GYB. Je peux constater que chacun est satisfait de la bonne marche de l'établissement et surtout que l'enseignement donné répond aux exigences, aux normes en vigueur dans le canton de Fribourg.

Les préoccupations, notamment sur la construction de l'agrandissement, sont tout à fait justifiées. Toutefois, comme



je l'ai déjà dit, une commission étudie le nombre de classes, les possibilités qu'il y a. Cette commission est bien entendu chargée par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ainsi que les architectes cantonaux. Leur travail nous sera communiqué lors de notre prochaine séance, qui aura lieu dans les prochaines semaines. Nous aurons peut-être aussi l'occasion d'en parler un peu plus tard. C'est aussi le souci de la commission de mettre à disposition de ces élèves le nombre de classes suffisant, le nombre de places suffisant et bien entendu de respecter les budgets. Il est à relever aussi que ce site fait beaucoup d'efforts concernant l'écologie et l'économie d'énergie, cela a aussi été relevé. Je remercie aussi les députés membres de la commission, qui œuvrent tout au long de l'année. Ces travaux sont toujours agréables et la discussion avec la direction et avec les Directions est toujours aussi importante et riche en enseignements.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Elections

### Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Corinne Margalhan-Ferrat.

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Le groupe ACG, non représenté auprès de cette commission, ne combat pas la candidature de M<sup>me</sup> Burgener. Il souhaite cependant que l'un de ses membres soit retenu lors d'un prochain remplacement.

—

## Rapport d'activité 2016-GC-59 Conseil de la magistrature (2015)<sup>1</sup>

### Discussion

**Kaelin Murith Emmanuelle** (PDC/CVP, GR). J'adresse, au nom du Grand Conseil, nos salutations distinguées à Monsieur Jérôme Delabays, président du Conseil de la magistrature, ici présent, pour répondre à vos questions, ce en application du prescrit de l'article 198 LGC al. 3.

Je prie Monsieur Delabays de transmettre au Conseil de la magistrature et à toutes les instances qui ont participé à l'élaboration du rapport nos sincères remerciements. Ce rapport précis, avec de nombreuses statistiques et de nombreux commentaires, nous permet d'avoir un éclairage très complet sur l'activité judiciaire de notre canton, qui, malgré les difficultés rencontrées, s'avère performante.

La Commission de justice a pu échanger sur la teneur du rapport avec M. Jérôme Delabays, juge cantonal, président du Conseil de la magistrature, et M. Raphaël Bourquin, procu-

reur, membre du Conseil de la magistrature, accompagnés de M<sup>me</sup> Christine Keller, secrétaire. Ces rencontres sont essentielles, elles permettent aux membres des deux instances de commenter et de faire part de leurs soucis respectifs tout en donnant les nuances nécessaires plus difficiles à exprimer lors d'échanges épistolaires. Je puis confirmer ici, au nom de la Commission de justice, que nos échanges sont constructifs et que les préoccupations des deux instances se rejoignent.

Au nom de la Commission de justice, je me permets de relever les points suivants sans reprendre les conclusions que vous trouvez dans le rapport.

La sous-dotation en ressources humaines de certaines instances a été objectivement constatée. C'est un problème connu et reconnu, il est récurrent et devra faire l'objet d'une prise en considération par le gouvernement. C'est notre demande insistante. L'évolution du nombre de dossiers justifie à elle seule une adaptation des ressources humaines, sans compter les nouvelles procédures et la complexité des causes.

De plus, il a été enregistré que de nombreuses absences pour des raisons de santé ont frappé les différentes instances, peut-être provoquées en partie par la surcharge ou par des concours de circonstances malheureux. Cependant, l'engagement de personnel et la nomination de magistrats à durée déterminée ont permis heureusement de suppléer en partie le manque et ainsi permis le bon fonctionnement de la justice. La Commission de justice et le Conseil de la magistrature sont conscients de ces manques récurrents, ont pu unir leurs efforts et ont été entendus par le Conseil d'Etat, que nous remercions. Celui-ci, conformément aux nouvelles dispositions légales entrées en vigueur, a accepté de créer le poste de juge itinérant avec nomination hier de la première magistrate occupant ce poste avec greffier et secrétaire.

Nous saluons cette initiative et la création de cette nouvelle cellule, qui œuvrera à Fribourg, mais se verra dotée de dossiers d'instances en surcharge, sous contrôle du Conseil de la magistrature. Cette organisation nous paraît opportune. Même si ce n'est pas la solution universelle, ni une solution suffisante, cette mesure permettra de soutenir concrètement certains magistrats aujourd'hui surchargés.

Les justices de paix ont confirmé qu'elles auront réexaminé dans les délais impartis toutes les mesures, conformément à la loi sur la protection des adultes et enfants, ce qui devrait permettre une certaine stabilisation du volume des dossiers à traiter.

L'année dernière, nous plaçons nos espoirs dans la réorganisation possible suite à l'introduction de la nouvelle base légale dans la loi sur la justice, le 1<sup>er</sup> juillet 2015, permettant de centraliser certaines tâches administratives ou/et de consultation juridique. Le Conseil de la magistrature nous a confirmé que le processus de consultation a débuté et que certainement des mesures concrètes vont permettre d'amé-

<sup>1</sup> Annexe p. 1899

liorer le fonctionnement et, pourquoi pas rêver, de créer des disponibilités financières!

C'est donc avec ces remarques positives que j'aimerais, au nom de la Commission de justice, remercier tous les juges et leurs suppléants et suppléantes, assesseurs, greffiers et greffières, collaborateurs et collaboratrices, qui mettent leurs compétences à disposition, et souvent leur cœur à contribution, au bon fonctionnement de la Justice.

Avec ces considérations et nos remerciements réitérés aux auteurs du rapport, nous vous demandons de prendre acte de ce rapport.

**Delabays Jérôme, président du Conseil de la magistrature.**

Cette année encore, j'ai l'honneur de me présenter devant vous au nom du Conseil de la magistrature. Je profite de la parole qui m'est donnée pour vous remercier de l'intérêt porté à son rapport, et plus généralement à l'activité de la justice de notre canton. J'adresse un remerciement tout particulier aux membres de la Commission de justice, commission avec laquelle le Conseil de la magistrature entretient de fréquents et respectueux contacts. Comme il est usuel, je n'ai pas préparé un exposé à votre attention; cet exposé, je l'ai fait il y a quelques jours devant la Commission de justice, et je ne peux qu'appuyer entièrement les considérations que vient de vous adresser M<sup>me</sup> Kaelin-Murith. Cela étant, je suis évidemment à votre entière disposition pour répondre, dans la mesure du possible, à toutes vos questions.

**Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC).** Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du rapport 2015 du Conseil de la magistrature, lequel dresse un état des lieux relativement exhaustif de la Justice fribourgeoise pour l'année 2015. Il en ressort que la justice cantonale fonctionne de manière générale bien, malgré une certaine pression sur certaines autorités due au gel de l'engagement de personnel consécutif aux mesures structurelles prises par le canton.

A ce sujet, il convient de voir que cette restriction de personnel arrive à ses limites. L'engagement d'un juge itinérant est donc un pas dans la bonne direction. Cependant, il est important que le pouvoir judiciaire puisse compter sur des moyens suffisants, en particulier en termes de personnel. Il en va du bon fonctionnement de la justice, et par là du bon fonctionnement de notre canton. Chacun doit pouvoir accéder à une justice rapide et efficace.

Concernant le rapport à proprement parler, notre groupe soulève quelques points précis: premièrement, notre groupe s'est inquiété des mesures de sécurité presque inexistantes dans les tribunaux. Le Conseil d'Etat doit mener une réflexion approfondie afin d'améliorer cette sécurité avant qu'il ne soit trop tard.

Nous avons également pris acte de l'augmentation de la nomination des juges *ad hoc* pour une période limitée. Cela découle

sans doute du gel d'engagement découlant des mesures structurelles. A ce sujet, nous souhaiterions que ces postes fassent l'objet également d'une mise au concours afin d'améliorer le choix des candidatures pour ces postes de magistrats dans le but de pouvoir bénéficier des meilleures candidatures.

Enfin, notre groupe parlementaire a pris connaissance avec inquiétude des difficultés de fonctionnement au sein de la Justice de paix de la Veveyse, qui a nécessité une intervention du Conseil de la magistrature. Est-ce que cette autorité fonctionne à nouveau à satisfaction?

Avec ces remarques, notre groupe prend acte de ce rapport.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Je tiens au nom du groupe PLR à remercier les membres du Conseil de la magistrature pour l'immense travail effectué durant l'année 2015. On rappellera que tous les membres ont à côté des charges professionnelles très accaparantes.

En ce qui concerne ce rapport: un mot revient de façon récurrente: surcharge. Surcharge du Tribunal cantonal, du Tribunal pénal économique, des tribunaux d'arrondissements de la Broye, de la Gruyère, du Lac, surcharge des justices de paix. En page 12 du rapport, il est clairement mentionné que la surcharge nuit à la santé des juges, car ils doivent faire d'importantes heures supplémentaires et sont constamment en flux tendu.

Nous savons que l'Etat suit très strictement un programme d'économies mais les autorités judiciaires ne sont pas un simple service administratif. Elles représentent le troisième pouvoir, qui doit contrebalancer les pouvoirs exécutif et législatif. Ce pouvoir judiciaire est essentiel à la bonne marche de notre démocratie. S'il n'a pas les moyens d'exercer son pouvoir, c'est l'ensemble de la société qui en souffre, car la population a besoin de voir ses litiges rapidement tranchés, ce qui assure aussi la paix sociale. Ce manque de personnel a aussi des effets de débordement sur les communes. Ainsi le Service des curatelles voit une augmentation annuelle de 10% des mandats ordonnés par la justice de Paix. Il arrive fréquemment que les juges de paix ordonnent ces mandats sans avoir eu le temps suffisant pour investiguer la situation de la personne concernée. Or, après quelques recherches, le SCA constate que la curatelle n'a pas lieu d'être. Il demande alors la levée de la curatelle. Ces parties de ping-pong pourraient être évitées si les juges de paix avaient les moyens de faire leur travail.

Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir accepté de créer ce poste de juge itinérant, mais ce n'est que le premier pas, certes dans la bonne direction, mais le premier. Il faut des forces nouvelles, que des forces nouvelles soient données aux autorités judiciaires. Le groupe libéral-radical attend avec intérêt l'audit que le Conseil d'Etat a commandé sur le fonctionnement de la justice. Nous espérons que le législatif ou au moins la Commission de justice pourra y avoir accès, ce qui n'avait pas

été le cas de l'audit pour les justices de paix, la commission n'ayant eu accès qu'aux conclusions.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical prend acte de ce rapport.

**Lauper Nicolas** (PDC/CVP, SC). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de l'excellent rapport annuel du Conseil de la magistrature. Nous prenons acte que la justice fribourgeoise fonctionne bien dans son ensemble en dépit d'une charge de travail importante. Cette charge de travail du pouvoir judiciaire, mise en évidence de manière constante par l'autorité de surveillance au cours des dernières années, ne diminue pas, loin s'en faut. Nous devons tenir compte de l'augmentation démographique, de la complexification des causes, des restrictions budgétaires, de la sous-dotation et du gel de l'engagement du personnel, qui sont autant de paramètres qui poussent plusieurs autorités à la limite de leurs capacités.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique s'inquiète du manque flagrant de ressources du pouvoir judiciaire et demande au Conseil d'Etat de lui accorder les moyens nécessaires afin d'assurer la sérénité et la qualité de la justice. Nous soutenons la demande du Conseil de la magistrature de lui attribuer de nouveaux postes. Cette nécessité est impérative à son bon fonctionnement.

Pour terminer, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique félicite et remercie tous les acteurs de la justice fribourgeoise pour leur excellent travail et l'excellente renommée qu'ils donnent à notre troisième pouvoir.

**Schneuwly André** (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis macht folgende Kommentare zum Bericht.

Der Bericht gibt einen guten Rückblick auf das Jahr 2015 und das Bündnis dankt dem Justizrat und der Gerichtsbehörde für das grosse Engagement. Wir stellen fest, dass die Justiz gut funktioniert.

Hingegen ist die Fraktion besorgt über die vielen Ausfälle aus gesundheitlichen Gründen in den verschiedenen Gerichten, die im Bericht erwähnt werden. Parallel dazu machen viele Angestellte sehr viele Überstunden. Die Dossiers haben zugenommen, was auch mit dem Bevölkerungszuwachs zusammenhängt. Die Erhöhung der Arbeitsstellen bei verschiedenen Gerichten ist dringend notwendig, unter anderem bei den Friedensgerichten und bei den Bezirksgerichten. Gestern haben wir eine Wanderrichterin gewählt. Dies führt sicher zu einer Entlastung bei verschiedenen Gerichten auf der französischsprachigen Seite. Wie steht es für die deutschsprachige Seite? Die gewählte Frau ist nicht zweisprachig und kann deshalb nicht zweisprachig arbeiten.

Eine andere Frage: Sind die baulichen Massnahmen im Kantonsgericht nun abgeschlossen und damit die Arbeitsplätze gesundheitskonform?

Die dritte Frage: Das Friedensgericht von Murten muss ab Ende 2017 einen neuen Arbeitsort haben. Wurden bereits Lokalitäten gefunden?

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a pris acte avec satisfaction du bon fonctionnement, non seulement de la justice, mais également du Conseil de la magistrature. Ce rapport circonstancié contient de nombreux éléments très importants dans le fonctionnement de notre justice et les représentants du Conseil de la magistrature sont venus en commission nous expliquer cela dans les détails.

Toutefois, il y a une interrogation certaine du côté du groupe socialiste concernant la charge de travail. Si la justice constitue institutionnellement le troisième pouvoir, elle dépend financièrement des deux autres. Ceci n'est pas acceptable et crée des problèmes importants pour deux catégories de personnes, d'abord pour les contribuables, les administrés de ce canton. Il n'est pas admissible pour un administré de devoir attendre de six à huit mois pour avoir une audience en matière civile, souvent une année pour une audience en matière pénale et attendre un jugement du Tribunal cantonal durant environ six à douze mois avant d'obtenir une réponse. Il ne s'agit pas seulement de criminels, il s'agit de travailleurs qui ont, par exemple, un accident sur leur lieu de travail, à qui l'assurance refuse de payer les indemnités et qui pendant huit mois doivent se débrouiller autrement. Il s'agit, dans un couple hors mariage, d'un enfant qui est né et dont le père conteste la paternité et la personne, pendant une année, ne sait pas ce qu'il adviendra de sa situation financière et personnelle. Les administrés sont tous touchés et, dans ce sens-là, un effort devra être fait pour la question du personnel. Le personnel auquel je fais référence maintenant, à savoir les collaborateurs de la justice, les magistrats, les greffiers, les secrétaires et tous les autres fonctionnaires travaillant dans ces institutions, font un travail excellent, mais ils ont une surcharge de travail chronique. La question est jusqu'à quand vont-ils tenir? La suite, vous la connaissez. Si on n'augmente pas ce personnel-là dans les instances surchargées, ce seront des problèmes de burnout, de dépression ou encore d'autres maladies qui affectent les personnes lourdement surchargées. On a vu que tous les fonctionnaires qui travaillaient à temps partiel ont des heures de travail supplémentaires considérables. Je crois qu'il faudrait soit résoudre le problème en allouant des postes aux instances qui ont vraiment des problèmes de personnel, je pense notamment aux justices de paix et aux tribunaux de première instance, ou alors peut-être évoquer la question, qui ne doit pas être tabou – à mon avis –, de l'allocation une fois d'un budget global pour la justice, charge à elle ensuite de le gérer, ce qui permettrait également l'indépendance totale du troisième pouvoir. Je tiens

ainsi à remercier et le Conseil de la magistrature et les fonctionnaires de la justice de ce canton.

Une remarque quand même: lorsque j'ai entendu M<sup>me</sup> de Weck parler de la surcharge de travail des membres du Conseil de la magistrature, qui ont une charge professionnelle importante à côté de cette charge-là, je tiens à lui rappeler que, par exemple au Grand Conseil, cela fait dix ans maintenant que la gauche aimerait avoir un représentant au Conseil de la magistrature. S'il y a par hasard une surcharge au sein d'une représentation du groupe libéral-radical qui siège, M<sup>me</sup> Schnyder, qui s'est présentée il y a un mois, est à disposition pour prendre la relève...

**Rodriguez Rose-Marie** (PS/SP, BR). J'interviens maintenant à titre personnel et déclare d'abord mes liens d'intérêts: j'ai le plaisir d'être assesseure à la justice de paix de la Broye depuis huit ans.

J'aimerais reprendre ici deux parties du rapport du Conseil de la magistrature et vous faire part des interrogations qu'elles suscitent en moi.

En premier lieu, je souhaiterais évoquer le cas du Tribunal de la Broye dont on ne peut que remarquer le constat inquiétant, répété aux pages 8 et 14 du rapport, au sujet de sa sous-dotation en personnel. Le Conseil de la magistrature parle même de situation critique. Il reconnaît que la nomination d'un magistrat ad hoc pour six mois a pu soulager pour cette courte période ce tribunal mais rappelle que ce genre de démarche est ponctuelle et qu'elle ne peut en aucun cas se substituer à une vraie dotation adéquate du personnel. Comme moi, le Conseil de la magistrature prend acte avec regret et vive inquiétude de la décision du Conseil d'Etat de «n'accorder aucune dotation supplémentaire de personnel pour le pouvoir judiciaire en 2016».

En page 132, le Conseil de la magistrature explique qu'il manque clairement 1 EPT de juge et 1 EPT de greffier au Tribunal de la Broye. Les deux présidents de ce tribunal, soutenus par le Conseil de la magistrature ainsi que par la Commission de justice du Grand Conseil et par l'Assemblée générale des magistrats, ont renouvelé une demande pour ces deux postes à 100% au Conseil d'Etat, qui n'a rien accordé de plus. Il suffit de lire les paragraphes suivants pour constater les effets de cette surcharge de travail permanente. Un certain nombre de collaborateurs ont été en incapacité de travail de longue durée et le tribunal même a dû faire appel à deux présidents suppléants pour deux affaires pénales d'importance.

En page 134, et comme un dernier appel à l'aide, les présidents du tribunal tirent la sonnette d'alarme. Il manque clairement les deux postes à 100%. Jusqu'à quand? Je vais reprendre la question de mon collègue.

Jusqu'à quand? On a évoqué hier la capacité très fribourgeoise à faire des merveilles avec très peu de moyens mais tout a une

fin et les conditions de travail à flux tendu et sans perspectives d'amélioration sont autant de facteurs qui fragilisent le personnel des différents services de la justice. Et qu'en est-il des délais de la justice pour les habitants de la Broye?

En second lieu, j'aimerais revenir aux justices de paix. Je suis contente de lire que la situation de la justice de paix de la Broye, pour laquelle je suis intervenue à plusieurs reprises, s'est enfin améliorée en 2015 et cela grâce à des changements de personnel ainsi qu'à l'arrivée de forces supplémentaires. Merci beaucoup! Ces personnes-là, formées et efficaces, ont encore et toujours un statut tellement précaire qu'elles risquent de démissionner pour un emploi plus sûr, ce n'est pas moi qui le dis, mais le Conseil de la magistrature, en page 11. Encore une situation insatisfaisante mais où le personnel est invité à faire au mieux avec ce qu'il y a.

J'aimerais pour terminer mon intervention vous faire part d'un dernier point. Nous avons élu hier après-midi une assesseure à la justice de paix de la Broye. Cette personne doit remplacer un autre assesseur qui atteindra la limite d'âge en décembre de cette année. La justice de paix de la Broye a fait une demande de prolonger le mandat de l'assesseur sur le départ. Il s'agit d'une personne avec une expérience de plus de trente ans comme tuteur général, possédant une grande connaissance des institutions et un réseau des plus précieux et disposant d'une très grande disponibilité, puisqu'à la retraite depuis cinq ans. Sans douter aucunement des compétences de la nouvelle assesseure élue hier, je constate tout de même qu'elle travaille à 90% et ne pourra donc pas compenser la disponibilité du partant.

Le personnel de la justice de paix de la Broye et moi regrettons que l'article 6 de la loi sur la justice n'ait pas été accepté par le Conseil de la magistrature pour prolonger ce mandat. Si les juges professionnels doivent cesser à 65 ans, les juges non professionnels peuvent poursuivre leur mandat jusqu'à 70 ans, sauf exception pour des cas particuliers. Le personnel de la Justice de Paix de la Broye et moi aurions aimé que cette exception, citée à l'article 6 de la loi sur la justice, ait été acceptée.

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR). Je vais juste répondre à l'interpellation de mon collègue Mauron.

L'intervention de M<sup>me</sup> de Weck, j'espère, ne me concernait pas, mais je peux vous dire que cela fait cinq ans que je siège au Conseil de la magistrature, j'y ai loupé peut-être trois séances au maximum sur ces cinq ans. Avant de me porter candidate pour une deuxième période, je vous garantis que j'ai évalué si j'étais en surcharge de travail ou non. Je ne le suis pas, je m'organise. Il y a des possibilités d'organisation et je crois que je l'ai prouvé durant les cinq années précédentes. Le cas échéant, je laisserais peut-être le président du Conseil de la magistrature confirmer qu'il a pu s'appuyer aussi sur une vice-présidente qui était présente pas seulement sur un papier. Donc, je peux vous donner toutes les garanties que



j'ai le temps à disposition pour exercer cette fonction et vous représenter, vous tous, au sein du Conseil de la magistrature.

**Kaelin Murith Emmanuelle** (PDC/CVP, GR). Je remercie tous les intervenants qui, par leur rapport, démontrent leur intérêt au fonctionnement de la justice. Je crois qu'il y a un élément essentiel qui ressort de tous les rapports: [...]

[Coupure de son.]

Ensuite, peut-être, M. Delabays s'exprimera sur les motivations du Conseil de la magistrature par rapport à la non-entrée en matière de la prolongation du mandat de l'assesseur de la justice de paix de la Broye.

Merci, M. le Président, de donner suite aux interrogations des députés.

**Delabays Jérôme, président du Conseil de la magistrature.**

[Coupure de son.]

[...] il n'y a pas de personnel suffisant pour assurer une protection efficace de l'ensemble des tribunaux et justices de paix et ce n'est pas le rôle des huissiers. Pour l'instant, il y a une situation insatisfaisante et je suis content de voir qu'elle préoccupe.

S'agissant des postes de juges *ad hoc*, c'est difficile de les trouver, ces juges *ad hoc*, et c'est effectivement une très bonne suggestion que celle d'effectuer ces mises au concours. [...]

[Coupure de son.]

Je ne vais pas revenir sur la polémique concernant le bâtiment. Il y a effectivement certaines analyses qui sont en cours, on a eu des résultats cette semaine. Certains bureaux sont un peu problématiques. On est en train de prendre des mesures, mais la situation est très [...]

[Coupure de son.]

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Elections

**Un membre de la Commission consultative pour l'aménagement du territoire, en remplacement de Corinne Margalhan-Ferrat**

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

Bulletins distribués: 90; rentrés: 87; blancs: 4; nuls: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élue *M<sup>me</sup> Andrea Burgener Woeffray*, à Fribourg, par 80 voix.

A obtenu des voix M. Laurent Thévoz: 2; il y a 1 voix éparse.

> La séance est levée à 9h35.

*Le Président:*

**Benoît Rey**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—